J.-B.-Thimothée [sic] Baumes ... à Monsieur Pierre Sépèt, ci-devant coiffeur pour femme / [Jean Baptiste Timothée Baumés].

Contributors

Baumes, J. B. T. (Jean Baptiste Timothée), 1756-1828. Sépèt, Pierre.

Publication/Creation

Montpellier : [publisher not identified], [1816]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/gg6qq4kb

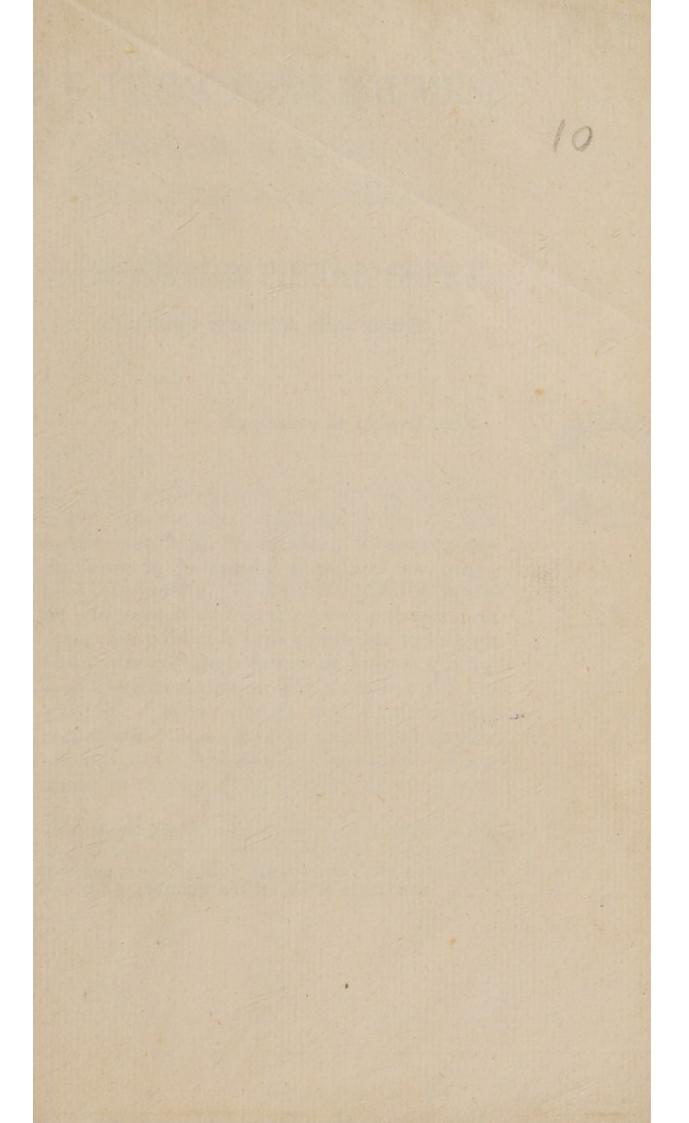
License and attribution

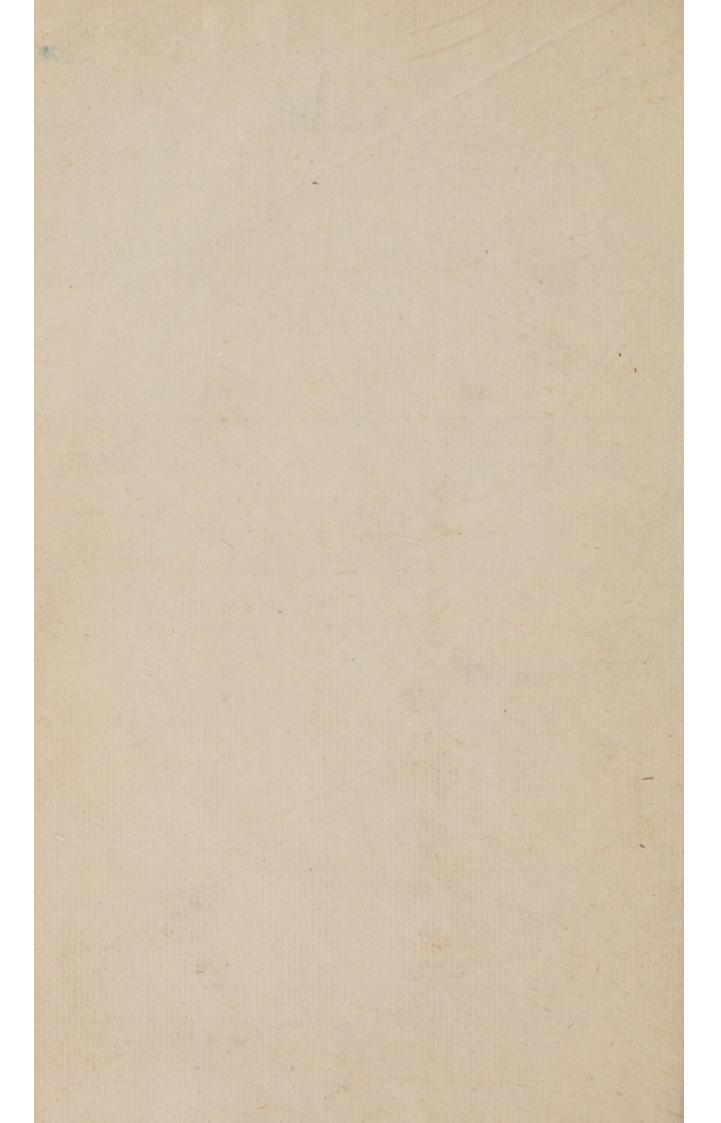
This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org





J.B. THIMOTHÉE BAUMES, PROFESSEUR ROYAL (1), CI-DEVANT IMPÉRIAL DE NOSOLOGIE;

A MONSIEUR PIERRE SEPET;

CI-DEVANT COIFFEUR POUR FEMME.

Bordeaux, le 23 avril 1816.

Real

APPRENDS, Monsieur, que la voix publique m'attribue les notes ajoutées à la nouvelle édition que MM. Francklin, Tournel, imprimeurs de la société populaire en 1791, 1792, 1793, etc., viennent de publier de votre Adresse à vos concitoyens patriotes de 1789. Le public a sans doute été induit en erreur par certaines fautes de langue qui me sont familières, et si j'étais moins sûr de mon fait, j'avoue que je m'y serais mépris moi-même à une certaine facilité de calomnie qui m'est habituelle. Cependant, Monsieur, je ne suis point l'auteur de vos notes;

(1) Voyez mes divers ouvrages. Il est fâcheux que je n'aie pas pris le titre de professeur national, de professeur républicain: On eût pu faire ainsi avec mes titres l'histoire entière de la révolution. j'en donne ma parole que je n'ai jamais faussée; certes on peut m'en croire, car je ne suis pas un faussaire comme chacun sait.

Mon désaveu suffit à ceux qui connaissent ma loyauté; je prouverai mon dire en faveur de ceux qui ne me connaissent pas assez, ou plutôt en faveur de ceux qui me connaissent trop.

Une lettre publiée le 11 germinal an 2 de la république française, une et indivisible, pour échapper à la guillotine, n'est pas de nature à pouvoir être réimprimée en avril 1816, sous le règne de Louis XVIII. Je n'avais aucune raison pour vous jouer un aussi méchant tour. Cherchez donc votre éditeur ailleurs et signalez-le moi; car je serais plus attrapé que vous ne l'êtes, s'il allait éditer aussi les vers et la prose que j'ai composés comme constitutionnel en 1790, comme républicain en 1792, comme montagnard en 1793, comme Bonapartiste consulaire en l'an X, comme Napoléonien impérialiste en 1808, enfin comme royaliste opposé à toute charte, à toute loi fondamentale et constitutionnelle en 1814. De même que vous, Monsieur, au milieu des orages de la révolution, je la servais de mes vœux et de mes faibles moyens (2); de même que vous, Monsieur, en 1793, j'étais connu par un civisme pur et irréprochable, pour un homme qui aimait

(2) Lettre à M. Chaptal; Montpellier, chez J.-G. Tournel, 1808, in-4.°, page 39, ligne 14. la révolution, par-tout je l'ai servie au lieu de la trahir (3). Mais ce en quoi je ne vous ressemble point, c'est que je n'ai pas refusé les places lucratives (4). Toutes les marques de confiance que j'ai reçues en 1792, 1793 et années suivantes du gouvernement ou de ses agens, me valaient quelque chose (5). Seulement quand j'ai vu la providence combler mes væux d'une manière bien précieuse (6) par l'établissement du gouvernement impérial, je n'ai eu aucune récompense (7), et je me suis écrié, sic vos non vobis (8).... Inde iræ, je l'avoue franchement.

Ma première colère vint de ce que l'on ne me conserva pas dans l'organisation de l'école de santé en l'an 3, la place de professeur de clinique, à laquelle la société populaire de Montpellier m'avait appelé par sa délibération du 11 germinal an 2 (9) (deux jours après vous avoir exclu), sur la proposition de plusieurs étudians en médecine, bons Jacobins et vrais sans-culottes. On eût l'infamie de me préférer alors M. Fouquet, franc aristocrate, dont la société populaire n'avait

(3) Lettre à M. Chaptal, page 39, ligne 29.

(4) Pierre Sepet à ses concitoyens, page 14.

(5) Lettre à M. Chaptal, page 39, ligne 18, et page 32, ligne 6.

(6) Ibid., page 39, ligne 33.

- (7) Ibid., page 39, ligne 36.
- (8) Ibid., page 39, ligne 37.

(9) Ibid., page 32, ligne 18 et suivantes.

pas voulu précédemment, et qui ne méritait de l'emporter sur moi que par sa réputation d'écrivain, par sa considération de praticien, par son ancienneté d'âge et de professorat.

Ma seconde colère fut due à ce que voulant exercer la médecine à Nismes et toucher mon traitement de professeur à Montpellier sans y faire de leçons, mes collègues n'y consentirent jamais. Ils s'adresserent à l'autorité suprême qui me contraignit à une résidence de 20 ou 30 jours chaque année, ce qui m'était déjà préjudiciable. Quand mon collègue, M. Chaptal, devint ministre de l'intérieur en l'an VIII, il m'obligea à transporter mon domicile auprès de l'école (10). Je voulus le désarmer par une dédicace ; le collègue me remercia, le ministre fut inexorable; après avoir éprouvé un semblable traitement de cet homme injuste (11), doit-on s'étonner de me voir délirer chaque fois que j'entends prononcer son nom?

J'avais eu ma première colère en voyant porter M. Fouquet à ma place de clinique; cette place m'en procura un troisième accès bien plus long, bien plus fort que le premier, ce qui était inévitable, puisqu'à la retraite de M. Fouquet, on nomma, pour le remplacer, un homme jouissant de la considération publique comme médecin, comme citoyen, et qui avait osé m'écrire qu'il me *méprisait*.

(10) Lettre à M. Chaptal, page 23, note 2. (11) Ibid., par-ci par-là. On jugea qu'à cause de mes *mœurs* bien connues, il pouvait y avoir du danger à me rapprocher des élèves autant que l'est naturellement un professeur de clinique.

Si j'avais eu de semblables colères pour des sujets sur lesquels on convient généralement que j'ai tort, dans quel état dus-je me trouver, en voyant porter à la place de directeur de l'école de médecine, vacante par la mort de M. René, un homme qui pensait être mon rival de gloire, et que j'appelais mon ennemi? Qui était plus que moi digne de cette place par sa renommée, par la multiplicité de ses écrits, et sur-tout par le rare mérite de fixer ses auditeurs, et de faire profiter l'INSTRUC-TION (12)?

La place de professeur de botanique vint à vaquer. Je désirais jouir du logement qui y est attaché et des fonds consacrés à l'entretien du jardin des plantes; on savait avec quelle intégrité j'administrais les revenus de ma société de médecine-pratique; on n'ignorait pas avec quelle indulgence j'avais soustrait de malheureux conscrits à la mort dans les conseils de recrutement, et avec quel courage j'avais persuadé à des femmes qui, comme moi, n'avaient pas toujours respecté l'utile préjugé du mariage (13), que la mort était préférable à la honte d'avoir failli; mais on se contenta de me répondre que je n'a-

(12) Lettre à M. Chaptal, page 58, ligne 18.
(13) Ibid., page 25, ligne 19.

vais point de réputation comme botaniste; faut-il donc savoir la botanique pour être en état de l'enseigner? J'ai prouvé le contraire dans ma lettre en réponse aux Réflexions sur l'établissement d'une société royale de médecine et de chirurgie; lettre que j'ai signée: un homme de bien, afin de conserver plus sûrement l'anonyme. On m'a promis la place de chancelier lorsque l'ancienne université de médecine de Montpellier serait rétablie. Comme le chancelier sera chargé en même temps d'enseigner l'anatomie et la botanique, il ne reste d'autre obstacle à ma nomination que d'ignorer encore qu'il faut ignorer l'anatomie pour la démontrer; c'est ce que je compte faire très-prochainement.

Il serait trop long d'énumérer tout ce que j'ai demandé, de raconter toutes les bassesses auxquelles je me suis soumis pour faire réussir mes demandes; il sera plutôt fait de dire que j'ai tout sollicité, et qu'on m'a constamment tout refusé. Que de motifs pour exciter ma colère! cette passion, dit un ancien philosophe, est une espèce de folie; personne ne prouve la justesse de cet apophtegme mieux que moi; j'ai tant éprouvé d'injustices, que la colère est devenne pour moi un état presque habituel de démence; ce qui explique suffisamment le plus grand nombre de mes actions.

Cependant je n'ai rien épargné pour capter la bienveillance du gouvernement impérial. Ayant vu qu'on obtenait tout avec la flatterie, je dédiai un de mes ouvrages au Prince

archichancelier (14); je composai une Tragédie en l'honneur de Napoléon le Grand. Si les vers ou le sujet n'étaient pas dignes du héros, le motif était au moins digne d'éloge et non de censure. On peut sans avoir le talent des vers, se sentir inspiré par la gloire et les destinées du plus grand des hommes (15). Dans cette tragédie intitulée Smerdis, je m'attachais à justifier l'usurpation, et quoique M. le ministre Chaptal voulut la faire trouver mauvaise, quoique les comédiens français s'obstinassent à la rejeter, un fragment qui en fut présenté au grand homme par M. Estère, trésorier de la couronne, mérita un assentiment bien fait pour ennivrer de la plus vive joie celui auquel il se rapporte (16).

Les notes ajoutées à votre écrit, Monsieur, sont pour la plus grande partie dirigées contre mes collègues de la faculté de médecine; ils ne m'estiment point, parce qu'ils jalousent mon talent; je les hais, parce qu'ils ne m'ont pas toujours rendu tout le mal que je voulais leur faire; je les ai successivement dénoncés au gouvernement directorial, au gouvernement consulaire, au gouvernement impérial, et enfin au gouvernement légitime; dans toutes mes dénonciations je les ai calomniés;

(14) Des convulsions dans l'enfance; Paris, 1805.
(15) Lettre à M. Chaptal, page 26, ligne 24.
(16) Ibid., page 27, ligne 12.

On a cru me reconnaître dans ce langage de halles, dans cette grossiereté féroce avec lesquels M. Berthe est attaqué dans plusieurs notes de votre écrit; je suis naturellement vif et doux (18); j'ai oublié que M. Berthe avait eu l'audace de disputer une chaire avec moi en 1790; j'ai oublié qu'il avait concouru avec MM. Lafabrie et Broussonet à me souffler le voyage d'Espagne, pour lequel personne ne songeait à moi (19), et qui cependant m'aurait valu beaucoup, par des consultations qu'on m'aurait bien payées, alors même que je ne les aurais point faites, et que je me fusse contenté de les promettre, en me les faisant payer d'avance; ainsi qu'il arriva dans mon voyage aux bains d'Ussat, à la suite de madame la comtesse d'Ostermann. En Espagne au contraire eurent la bétise de consulter, et la bétise plus grande. encore de consulter gratis, parce que cela, disaient-ils, était de la dignité de leur mission. Peu d'années après, M. Berthe me souffla encore la présidence des jurys de médecine qui ne lui a presque rien rendu, et que j'aurais exploitée à ma manière. Ce n'est pas la réputation d'honneur et de probité que

(17) Lettre à M. Chaptal, page 5, ligne 3.
(18) Ibid., page 5, ligne 3.
(19) Ibid., page 25, ligne 21 et note 1.^{re}

mon collègue s'est faite dans ses voyages que j'ambitionnais, je n'en suis nullement jaloux, et j'eusse rapporté bien mieux que cela. Ce n'est pas moi qui ai pu dire que M. Berthe avait pris la part la plus active dans la fédération de l'Hérault: je savais avec le public que ce professeur était parti pour Paris six jours avant la signature de l'acte fédératif. J'avoue cependant que je serais bien aise de le voir destituer pour faire place à mon fils, ou à quelqu'autre de mes créatures qui m'en témoignerait amplement sa reconnaissance. La dénonciation que j'ai faite, en octobre dernier, contre dix de mes collègues, n'a jamais eu d'autre but.

A propos de ce voyage d'Espagne, je ne dois pas oublier qu'il est aussi par trop bête de vouloir transformer, comme on le fait page 3 de votre écrit, une commission de médecins chargée d'observer la fièvre jaune, en mission de propagande jacobine. Les membres de cette commission furent d'abord MM. Fouquet et Barthez qui s'en excusèrent; on les remplaça par MM. Berthe, Lafabrie et Broussonet, auxquels furent adjoints comme secrétaires MM. Caizergues et De Plantade; voit-on là beaucoup de Jacobins? Ne faut-il pas avoir le nez bien fin pour y sentir la propagande qui n'existait plus en 1800.

Vos notes attaquent aussi M. Virenque, qui n'a jamais fait de mal à personne. J'ai envoyé à Paris, il y a quelques mois, un de mes amis pour solliciter la chaire non vacante de chimie. Nous étions convenus qu'en cas de succès, il en partagerait les émolumens avec moi; en revanche je lui aurais fait ses leçons, comme je composais autrefois les mémoires couronnés par ma société de médecine-pratique. J'ai reconnu la chose impossible; mon ami ne sait pas lire, malgré tous les soins qu'un de mes collègues s'est donnés autrefois pour lui; un professeur en médecine doit au moins pouvoir lire couramment, si toute autre connaissance lui est inutile.

Quelle vraisemblance y a-t-il que j'aie pu attaquer M. De Candolle, qui m'a toujours. témoigné un mépris profond, et qui m'a adressé la parole une seule fois en sa vie dans la visite que je fis avec le corps académique au fameux Gilly, commissaire de l'usurpateur, dont j'étais très-connu, et qui n'avait jamais vu M. De Candolle. On est instruit déjà de ma rancune contre ce taxonome (20), qui m'a enlevé la direction du jardin des plantes; cette rancune ne m'aurait cependant pas porté à dire que la grande loge. avait exclu M. De Candolle de son sein. Cette grande loge, ou société de la vraie humanité, s'est dissoute; une nouvelle société s'est formée sous le nom de cercle, depuis l'absence. de M. De Candolle qui n'a pu se trouver au nombre des souscripteurs. Mais si M. De Candolle se présente au nouveau cercle et

(20) Réponse de l'Homme de bien aux Réflexions. sur l'établissement d'une société royale. qu'il ne soit pas agréé, en vaudra-t-il moins pour cela? Je ne suis pas intéressé à défendre cette proposition; car assurément je ne serais jamais entré dans une compagnie quelconque, si les membres de cette compagnie avaient été consultés, ou s'ils m'eussent connu avant de m'introduire parmi eux.

Comment ceux qui m'imputent vos notes, ont-ils pensé que je pouvais être assez bête pour reprocher à M. Delpech d'être un mauvais chirurgien; je l'ai beaucoup prôné dans le temps, parce que je n'aimais pas ses rivaux. Maintenant sa réputation est établie par tant de succès, qu'il pourrait me répondre comme on le fit autrefois à ce philosophe grec qui niait le mouvement. M. Delpech a eu le grand tort de ne pas forcer ses malades à ne pas m'appeler en consultation, quand ceux-ci ne voulaient pas de moi. Je n'ai pu l'attaquer sur son dévoûment à la cause royale; le 2 juillet, il parcourait les rues de Montpellier au milieu des éclats d'obuses et des coups de fusil pour panser les victimes de cette malheureuse journée, tandis que moi et d'autres royalistes de ma force, au lieu de suivre le commissaire du Roi à Cette, nous nous cachions dans nos caves ou dans les villages voisins. Je n'ai jamais accusé M. Delpech à Montpellier d'avoir été un fédéré, parce que tout le monde aurait crié haro sur le calomniateur; mais je l'ai répandu sourdement à Nismes, où on ne le connaît que comme habile chirurgien. Enfin ne sais-je pas qu'il ne dépend

pas de M. Delpech de se faire remplacer à l'hôpital par qui bon lui semble, et qu'au défaut du chirurgien en chef, la visite est faite de droit par le premier élève gagnant maltrise. D'ailleurs, ce n'est point à moi de reprocher à mes confrères qu'ils ne font pas leur devoir; j'ai toujours donné très-peu de leçons, je n'ai presque jamais assisté aux actes; mais c'est tout comme, puisqu'on m'a payé également; je suis assez malheureux pour que, depuis nombre d'années, toutes les fois qu'il me faut donner une leçon ou faire un examen, je sois saisi d'un accès de maladie périodique qui me quitte aussitôt que l'heure de la leçon ou de l'acte est passée.

On attaque, page 9 de votre écrit, l'administration de la faculté de médecine qui tient, ses écritures de comptabilité avec une exactitude remarquable. On ose soupconner jusqu'au chef de cette administration qui est reconnu pour honnête homme par tout le monde, excepté par moi à qui il a volé la place de doyen qui me revenait de droit, ainsi que je l'ai prouvé ailleurs (21). Mes collègues et moi savent que le doyen actuel et le doyen son prédécesseur, n'ont eu à disposer d'aucuns fonds; qu'il a été justifié auprès de l'autorité compétente de l'emploi de tout ce qui a été dépensé dans l'établissement. Pour ma part, je n'ai pu me plaindre de distributions onéreuses, de reliquats pécuniaires,

(21) Lettre à M. Chaptal, page 34 et suivantes.

puisque depuis dix ans je touche des droits de présence à des actes qui se font sans moi, et un traitement pour des leçons que je ne donne guère plus souvent.

C'est sans doute un professeur en médecine que l'on a voulu désigner encore à la page 10 de votre Adresse, en disant : Que tel qui fait sonner aujourd'hui bien haut son royalisme, peut être facilement arrête dans ses jactances. Ce portrait ne conviendrait à aucun de nous, si ce n'est à moimême. N'ai-je pas imprimé en sus de tout ce que vous avez déjà lu : Quiconque me connaît bien, m'a toujours vu tel que je suis; juste admirateur du grand homme auquel sont confiées les destinées de tant d'empires, en cherchant à seconder ses sublimes vues dans la petite et faible portion des travaux qu'il a daigné me confier (22). Assurément je ne suis pas encore assez maniaque pour me déchirer ainsi de mes propres dents.

Je veux répondre à tout, et après ce que vous connaissez déjà de ma vie, il vous est facile de voir que je n'ai pas le droit de reprocher des opinions révolutionnaires à personne, et moins à M. Prunelle qu'à tout autre. Lorsqu'en 1792 et 1793, je servais la révolution de mes vœux, et que je recevais tant de preuves de confiance des puissances d'alors, M. Prunelle était trop jeune pour avoir des opinions politiques; son père et presque tous

(22) Lettre à M. Chaptal, page 5, ligne 6.

ses parens étaient proscrits ou détenus : j'ignore la conduite qu'il a tenue pendant l'interrègne. J'ai seulement appris que le Roi depuis son retour l'avait nommé membre d'un collège électoral. Quant aux écrits clandestins et aux libelles diffamatoires qui lui sont imputés, j'ignore l'existence des premiers, et je ne puis pas qualifier de libelle diffamatoire une lettre insérée, il y a longues années, dans la Revue littéraire et dans laquelle M. Prunelle établissait que je ne savais pas le français; que j'étais plus ignorant encore en chimie, et que je farcissais mes livres de balourdises médicales. Les matériaux de cette lettre étaient tirés de mes ouvrages. Si quelqu'un a été mon diffamateur en cette occasion, c'est moi-même, et je suis forcé de convenir du tort qu'en mainte circonstance j'ai reçu de mes nombreux écrits. Je suis sans fiel ; quod sic probo : j'ai souvent loué M. Prunelle dans mes Annales, après l'avoir injurié, et je l'ai fait bien gratuitement, puisque je sais, à n'en pas douter, qu'il ne fait pas plus de cas de mes louanges que de mes injures.

Enfin, Monsieur, quelles raisons aurais-je d'attaquer le général Tisson, homme honnête dans tous les temps, et dont le dévoûment au Roi est un peu plus évident que le mien. Son fils Emile, garde du corps, a prouvé qu'il savait défendre son Roi et son pays quand il s'y était engagé. Mon fils après s'être enrôlé comme volontaire royal à Nismes, jugea convenable de ne point suivre Monseigneur Duc d'Angoulême au St.-Esprit : il est vrai que je lui avais écrit à ce sujet une lettre prudente, dont je tirai ensuite bon parti auprès de l'exgénéral Gilly.

Chaque phrase, chaque mot de vos fatales notes fourniraient de nouvelles preuves de ce que j'ai avancé au début de ma lettre. Eh qui suis-je, grands Dieux, pour oser parler morale! pour oser me constituer le vengeur de la religion outragée ! N'est-ce donc plus moi qui, en 1792, indiquais publiquement les moyens de provoquer l'avortement, en encourageant mes auditeurs à praelibare leur salaire sur leurs malheureuses victimes? MM. Durieu, Taillac et autres qui suivaient mes cours, peuvent me rendre ce témoignage. Qui de moi ou de ceux que vos notes attaquent, a été poursuivi quatre ans plus tard comme faussaire? Deux tribunaux m'ont absous sur le rapport d'experts qu'on sait avoir refusé de me perdre, et le public s'obstine à me regarder comme coupable. Qui a chassé de chez lui une épouse estimable pour la remplacer par une fille publique? Je l'ai fait et n'ai pas craint de l'avouer publiquement (23). Qui a été le père assez immoral pour rendre les enfans témoins de pareils désordres, et pour contraindre son fils à habiter sous le même toit que la prostituée qui remplace sa mère encore pleine de vie? Montpellier et Nismes n'ont vu ce scandale que dans ma maison.

(23) Lettre à M. Chaptal, pages 55, 56 et 57.

Quel est l'amant assez peu délicat pour avoir obligé sa maîtresse à faire ressource de ses charmes? Elle l'a avoué elle-même dans un de ces momens où l'on ne dissimule rien. Quel est l'homme assez délionté pour se parer d'un bijou acquis par la prostitution ou par l'escroquerie? Mon démêlé avec M. Ollier au spectacle de Montpellier pour une épingle en diamans que je portais ce jour-là, et que ma maîtresse avait enlevée par distraction de chez lui, quelques jours auparavant, prouve jusqu'à quel point je me suis trouvé dans ce cas. Etrange malheur que le mien! J'ai des notions si fausses en morale, que j'appelais Beaumarchais un grand moraliste (24); je connais si peu les bases du pacte social, que je donne le nom de préjugé utile au saint nœud du mariage (23). Non, Monsieur, je vous le répète, ce n'est point moi qui ai fait réimprimer votre Adresse. Un homme dans ma position ne se montre pas, il se cache; il ne parle pas, il se tait; et s'il s'avise d'écrire, c'est pour implorer son pardon et non pour répandre d'atroces calomnies.

(14) Lettre à M. Chaptal, page 59, note 1.^{re} (25) Ibidem, page 25, ligne 19.

FIN.

PIERRE SÉPÉT, COIFFEUR POUR FEMME, A ses Concitoyens patriotes de 1789.

NOUVELLE ÉDITION,

Avec des Notes et Explications sur PIERRE SÉPÉT, QUATREFAGES, BERTHE, PIRON, POUZIN, FELIX AVIGNON, dit CATON, etc...

Je ne sais pas écrire, mais je sais dire la vérité (1).

JE me serois tu, car un vrai Républicain ne doit jamais parler de lui, ni de ce qu'il a fait pour la Révolution : je n'ai fait que mon devoir, je le sais ; mais les injustices que j'éprouve par l'effet de la calomnie, inimitiés ou vengeances particulières, me forcent de vous instruire de ce que j'ai fait pour la Révolution, et pour ma Cité, n'entendant tirer d'autre avantage de ma confession, que de me faire rendre par les patriotes

(1) Cette épigraphe est si frappante par son énoncé, qu'elle fixera sans doute l'attention du lecteur. Elle rassure sur les faits qui vont être présentés; elle annonce l'homme inébranlable qui ne dira que ce qu'il a vu, qui n'interpellera que les témoins qu'on ne pourra point recuser. La vérité, en un mot, va sortir dans cet écrit, toute nue de la bouche de Pierre Sépét; il eût pu dire davantage, mais ce qu'il dir ne peut point être contesté.

Nota benè. Le lecteur est prévenu que toutes les notes désignées par un chiffre, ne sont pas de Pierre Sépét, mais fournissent des éclaircissemens à sa singulière justification. la confiance et l'estime que je n'ai jamais mérité de perdre ; je me bornerai donc à l'exposé succinct des faits.

Patriote avant 89, enthousiaste de la Révolution, révolutionnaire dans toute la force du mot, je l'ai toujours servie, et j'ai fait tout ce qu'il a fallu pour être pendu (I) un des premiers, si l'aristocratie eût triomphé.

En 1790 et 1791, c'étoit chez moi que se tenoit les conciliabules de douze patriotes, qui, deux à deux, passaient à leur tour les nuits à surveiller les maisons arîstocrates, pour savoir s'ils ne conspiraient pas contre la Liberté.

C'est dans l'un de ces conciliabules, où le point de ralliement des patriotes fut concerté, si au cas il arrivait quelque bagarre. La nécessité de ce conciliabule en fut prouvée le 13 Novembre 1791, par le ralliement des patriotes aux Casernes. Pavée, Joubert, Berthe (2),

(1) Pourquoi donc Pierre Sépét n'a-t-il pas été encore accroché à un gibet ? Pourquoi, dès qu'il se déclare si ingénuement un vrai gibier de potence, la justice humaine a-t-elle suspendu son glaive sur la tête du coupable ? La miséricorde divine peut sans doute suspendre long-temps ses vengeances, mais ne doit-elle jamais sonner l'heure du supplice, pour celui qui se fait une odieuse gloire de l'avoir si bien mérité.

(2) Pierre Sépét nomme divers personnages sans prénoms et sans qualités; mais ils sont trop malheureusement connus à Montpellier, pour qu'on puisse se tromper sur leur compte. Ce sont des frères et amis, des loyaux sans - culottes, des hommes qui n'ont jamais dévié de la ligne, et qui presque tous ont eu l'honneur de faire fortune ou de s'élever à de hauts emplois. L. Granier a été long-temps Maire; Tisson et Gogué sont devenus généraux; Thorel a été Secrétaire en chef de la Commune; Nicolas Berthe a été et est encore professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, Commissaire président du juri formé dans les départemens pour la réception des officiers de santé; Commissaire député pat Thorel, Gogué, Tisson, L. Granier, et autres qui en étoient, attesteront la vérité.

En 1790, Avignon, Secrétaire de la Société populaire, fut maltraité par Galabert et autres. Dans le même jour, j'ai comploté avec d'autres patriotes pour le venger, et avant minuit, deux des scélérats reçurent leur juste châtiment. Avignon peut attester la vérité.

Au mois de Mai 1791, lors de l'installation des Prêtres, vous savez, patriotes, que je quittois mon travail pour aller aux messes, vêpres, baptêmes, enterremens et processions. Vous savez aussi que l'aristocratie s'est souvent ressentie de ma grande exactitude à y assister. Assurément, à moins d'avoir voulu me calomnier, l'on n'a pu dire ni croire que c'était par dévotion que j'étais toujours à l'Église. Mais, si l'on a pensé que c'était mon amour pour la chose publique, et mon zèle à faire respecter les lois, et ceux qui y avaient sagement obéi, l'on ne s'est pas trompé.

En 1791, j'ai beaucoup coopéré à former la société patriotique, nommée Pouvoir exécutif. Devals, Berthe (1),

la Faculté de médecine de Montpellier et le Ministre Chaptal, en Espagne pour aller y observer une maladie qu'on appelait fièvre jaune, et sous ce prétexte, pour aller répandre parmi les Espagnols, l'esprit de la propagande française.

(1) De tous les patriotes dont Pierre Sépét eat pu invoquer les témoignages, Devals et Berthe sont les seuls dont il réclame la parole et l'autorité; ainsi, Nicolas Berthe figure dans toutes les circonstances où il faut l'assentiment formel d'un révolutionnaire ardent, d'un patriote enragé, d'un bonnet rouge imperturbable. Né au sein de la marine riveraine d'Arles, au milieu de cette horde révolutionnaire qui la constitue, Nicolas Berthe, distingué par ses formes athlétiques, son bras nerveux et son cœur sanguinaire, s'est distingué à Montpellier par une si grande quantité d'actes patriotiques, qu'il serait difficile de les énumérer. Grenadier dans la fameuse Compagnie connue sous le nom de faubourg et tant d'autres patriotes savent les soins que je me suis donnés, et les aristocrates ne l'ont pas ignoré.

du Courreau, on l'a vu tirer fermement la corde qui renversa la statue équestre de Louis XIV, érigée sur la place du Pérou, et aider ensuite à briser ce monument de la grandeur nationale, en criant, périsse à jamais le dernier tyran, guerre à mort à tous les Rois de la terre. On l'a vu, la main armée d'un nerf de bœuf, et faisant ainsi partie de cette bande de cannibales connue sous le nom de Pouvoir exécutif, frapper impitoyablement, dans l'intérieur des maisons, au milieu des rues, sur les places publiques, les filles, les femmes et les hommes qui se refusaient d'assister aux fêtes patriotiques et décadaires, aux services divins célébrés par les prêtres assermentés ou jureurs. On l'a vu en 1791, le jour de la FÊTE - DIEU, porter une main hardie sur M. De Gévaudan, Commandant pour le Roi la Place et Citadelle de Montpellier; on l'a vu au milieu d'une troupe de ses semblables, se transporter ensuite à la campagne de ce vertueux militaire, l'y arracher du sein de sa famille, le conduire de là dans les prisons du patais de justice, et, chemin faisant, parvenu à la Grand'rue de Montpellier, le colleter si fortement, que ses ongles firent couler le sang de la poitrine de son honorable victime, etc. etc. etc. Voilà l'homme que Pierre Sépét offre pour témoin de ses vexations, de ses délits, de ses crimes! Voilà celui qui, pour ne jamais démentir son caractère, a infecté la Faculté de médecine de Montpellier, de sa doctrine révolutionnaire, de sa morale perverse, de son cannibalisme ! Voilà l'homme qui, avec deux autres professeurs, ses dignes collègues, l'apothicaire Virenque, et l'apothicaire Pouzin fils, après avoir prêté le serment à l'usurpateur, après avoir signé l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, prend la part la plus active dans la fédération de l'Hérault, entre avec Virenque et Pouzin dans le bureau central de cette fédération, et devient ainsi le propre artisan du crime dont s'est chargé le corps même des fédérés ! Enfin, voilà l'homme que la Commission royale d'instruction publique, séante à Paris, a bien osé suspendre de ses fonctions, sans oser encore ni le destituer, ni le remplacer !

En 1791, lorsque Fonvieille insulta des patriotes, embrassant leur défense, je les poursuivis le pistolet (A) à la main jusque dans sa maison et en plein jour. Lassagne peut attester la vérité.

Avant la bagarre de 1791, Jourdan est venu m'attendre le soir dans mon quartier, avec le projet de m'arracher la vie. Je ne l'ai su qu'après sa mort, j'en ai des preuves.

Je n'ai jamais resté chez moi lorsque le moindre trouble est survenu dans la Cité, et j'ai toujours couru où était le danger. Ce fait est prouvé par le coup de fusil qu'on tira sur moi au plan de l'Olivier, le....

Le 13 novembre 1791, à midi et demi, allant coiffer la dame Coulomb à la Canourgue, je rencontrai au coin de la maison Belleval, un grouppe d'hommes qui, m'ayant apperçu, se parlèrent, et j'entendis qu'un d'eux disait, en langue du pays, en voici un, f...... lui la tête par terre. J'avoue qu'entendant ce propos, mes cheveux (1) se dressèrent sur ma tête, et que sans la ressource de quatre pistolets (B) que je portais snr moi, j'aurais peut-être rétrogradé. Sans doute que ma bonne contenance les déconcerta, et me sauva la vie.

Deux jours après la bagarre de 1791, je cessai de coiffer plusieurs femmes que je reconnus aristocrates.

(A) Fonvieille en avait tiré un de sa poche.

(1) Le fait doit être incontestable, Pierre Sépét devait se connaître en cheveux, il était perruquier de profession, et allait coiffer la dame Coulomb.

(B) A cette époque, les patriotes qui s'étoient montrés ouvertement ne pouvoient sortir de jour sans être armés. Si ce jour-là Gogué ne l'eut pas été, il ne serviroit pas la République. Cependant nombre de ceux qui ont voulu assassiner les patriotes, sont tranquilles et lèvent une tête altière. Si l'on croit à leur conversion, l'on se trompe; quant à moi, je les crois incurables.

En 1792, je suis parti volontairement pour Avignon. En Juillet suivant, époque où le nommé Lafleur, grenadier de Vermandois, pour avoir crié ça ira, fut assommé par les aristocrates de St.-Jean-de-Vedas, au point d'être porté dans l'hôpital de cette ville, je m'y rendis pour le recommander au chirurgien, au médecin et aux sœurs. Deux jours après, il fut trépané, et comme je craignais pour la vie de ce patriote, ou qu'il ne fût pas assez bien soigné, je proposai à la Société de demander la permission de le changer en ville à portée du médecin et chirurgien. Ma demande fut accueillie, et je fus chargé de ce soin. Je le fis porter dans une chambre, j'y plaçai une garde, et pendant plus d'un mois j'y allais deux fois le jour, pour veiller à ce que les plus grands soins lui fussent prodigués. Une collecte fut faite pour fournir à ses besoins; mais la dépense excéda néanmoins jusqu'au moment de son départ pour l'armée. Rien ne lui manqua, et je lui donnai même les moyens de séjourner pour qu'il n'altérât pas sa santé, en se mettant sitôt en route. Elle m'était chère, surtout après avoir coopéré à conserver sa vie qu'il allait prodiguer pour défendre la Liberté.

En 1792 je fus élu Notable, et le Conseil général me plaça au Comité de Surveillance. C'est là où j'ai eu à lutter contre le modérantisme de Durand. (Quatrefages (1),

(1) Les Quatrefages entrent ici en scène; tout Montpellier les connaît, leur histoire révolutionnaire est publique, les prisons les ont long-temps recélés pour délits politiques. Comment donc un professeur fraîchement entré dans la Faculté de médecine de Montpellier, comment M. Delpech s'est-il déclaré le patron de la plupart de ces misérables ; Comment a-t-il l'un d'eux pour élève, pour ami, pour client ? Comment se fait-il remplacer par lui, la plupart du temps, dans ses fonctions professoriales à l'hôpital St.-Éloi ? Comment a-t-il pu se faire que ce soit sous son cautionnement que cet élève chéri, tombé sous la main de la po-

Devals, Berthe (1) et Thibaud, peuvent attester les principes révolutionnaires que j'y professais.

lice, ait été relaxé ! Le débiteur et la caution seraient-ils donc de la même trempe ? M. Delpech est professeur, et sa conduite n'a jamais prouvé qu'il fût du petit nombre de ceux qui doivent faire exception aux principes révolutionnaires de la Faculté. Le temps découvrira tout et nous vengera de tout, notamment de certains libelles, bien clandestins, mais aussi passablement plats, dévergondés ou bêtes, lancés contre MM. B médecin à Paris, et B*****, chirurgien aussi à Paris, à l'occasion du projet de séparer la médecine d'avec la chirurgie. A voir les menées de ce cher M. Delpech, si gigantesquement prôné par quelques bouches féminines, on dirait qu'il craint de tomber aussi rapidement qu'il a su s'élever ; mais un franc gascon a plus d'une ressource; et puis, quand sa vue, qui n'est déjà pas trop bonne, se sera tout-à-fait affaiblie, par les soins de telle dame qui lui veut tant du bien, ne quittera-t-il pas la chirurgie pour la médecine ? L'anarchie du temps présent le laisse sur ce point son veritable arbitre. Un medecin aveugle, ou à peu près, peut encore soigner les malades qui s'en contentent; mais un chirurgien, à vue basse, peuprendre facilement martre pour renard, et Dieu sait ce qu'il peut en résulter!

(1) Toujours Nicolas Berthe! et ce n'est certainement pas à titre gratuit; en effet, dans la fameuse journée du mois de septembre 1791, où M. Dartis, commandant une compagnie de gardes nationales, vit sa maison canonnée en plein midi, et y trouva glorieusement la mort; Nicolas Berthe fut remarqué se surpassant lui-même. M. Galabert, avoué, si connu par ses sentimens appelés alors aristocratiques, était sur la place du palais, en face de la maison Martel, Nicolas l'y surprend, armé d'un fusil, il le couche en joue; Galabert échappe à son assassin par une présence d'esprit: un enfant de trois ans était à deux pas de lui, il le prend entre ses bras, l'applique sur sa poitrine, et met ainsi entre le plomb mortel et lui, une innocente victime; la populace indignée jette des cris; Berthe va lâcher le coup, on l'entraine, et le meurtre n'a pas lieu. Lorsqu'il fut question de la nomination des Commis employés au Bureau de la Commune, j'ai fait tout ce qu'il a dépendu de moi pour en faire expulser les aristocrates qui y étoient. Mais Durand, Maire, l'emporta; et ils restèrent malgré les soins que je m'étois donnés. Lacase, l'un des commis, Poujet et Charlot y étaient présens.

En Janvier 1793, dans un Conseil général où Lacase avoit présenté pétition à l'effet d'obtenir une augmentation sur ses appointemens, Durand l'inculpa grièvement. Je demandai que Lacase fût entendu dans le moment pour se justifier ; il se présenta de suite et prouva son innocence, non avec le langage d'un suppliant, mais avec celui d'un vrai républicain. Indigné contre Durand, je lui reprochai d'un ton très-énergique, et en présence de Lacase, son empressement à inculper les patriotes, et son zèle pour être le défenseur officieux des aristocrates.

Au mois de Mars suivant, lorsqu'il fut question de donner des certificats de civisme aux Notaires, les séances du Conseil général étam publiques, je n'ai pas craint de dire tout haut, la vie des aristocrates, de ces hommes qui alors vouloient être civiques. Dans cette même séance, je n'ai pas craint de dire à Durand, Maire, qu'il ne devoit parler qu'après que le Conseil auroit voté, et qu'il ne devoit pas chercher à l'influencer par des discours éloquens, en s'appitoyant sur le sort des aristocrates. Thibaud, Quatrefages, Berthe (1),

(1) Encore Nicolas Berthe, accolé de Quatrefages et des grands révolutionnaires ? Berthe ! Berthe ! et tu n'as pas craint, sur le bruit de ta suspension des fonctions de professeur, d'accourir à Paris pour y faire entendre ce que tu veux appeler ta justification ! Sur quoi portera-t-elle ? Les faits qu'on t'oppose ne sont-ils pas assez patens ? Tu ne peux plaider ta cause sans l'englober avec celle de tes camarades,

[9]

Devals, Poujet, André, Lacase, et beaucoup d'autres patriotes étoient présens à cette séance et à beaucoup d'autres, où j'ai toujours manifesté des principes bien opposés à ceux de Durand.

Virenque et Pouzin, et sans y comprendre celle du plus grand nombre de tes confrères à la faculté de médecine de Montpellier ? Diras-tu que Virenque ne t'a pas imité en tout, dans tes fureurs révolutionnaires, dans ton fédéralisme et dans ta scélératesse patriotique ? Diras-tu que Pouzin ne se soit pas montré dans tous les temps le patriote le plus violent et le jacobin le plus déhonté; que pour participer en quelque sorte au crime des régicides, il ne se soit pas rendu expressément à Paris, pour y être témoin oculaire de la mort du Roi-Martyr, mêler ses cris de joie avec ceux des cannibales, ses frères, et tremper ses mains dans le sang du glorieux Monarque ? Diras-tu que dans la faculté de médecine de Montpellier, on ne voit un Decandolle, agent de Gilly, rayé du tableau des membres composant la société de la grande loge, et unanimement chassé de leur sein; un Prunelle, si connu par sa morale révolutionnaire, ses écrits clandestins et ses libelles diffamatoires; un Piron, prêtre apostasié, qui n'a pas craint d'abjurer publiquement sa religion et son ministère, en livrant indignement aux flammes ses lettres de prêtrise; Piron n'est que secrétaire dans la faculté de médecine de Montpellier, mais n'est-il pas le conseil et le meneur de toutes les opérations clandestines qui s'y font ; n'a-t-il pas éternellement influé sur les dilapidations secrètes, les abus des fonds et les transactions faites à la sourdine, avec les entrepreneurs des bâtimens et les chefs d'exécution, etc. etc. etc. ? Diras-tu enfin que jamais les comptes de la faculté de médecine de Montpellier, aient été légalement apurés; que les frais du voyage d'Espagne aient été liquidés, et qu'il ne se soit passé un machiavélisme infernal dans les comptes secrets, les mouvemens de la caisse, et les distributions onéreuses des réliquats pécuniaires, etc. etc. etc. ? La plume frémit en transcrivant ces lignes, et l'esprit est révolté en songeant au génie de ceux qui ont répandu l'opprobre sur un corps aussi illustre que l'était la faculté de médecine de Montpellier.

A cette même époque, je demandai une délibération au Conseil général, qui m'autorisat à changer les iliers qui ne seroient pas patriotes : Lacase qui m'aida dans ce travail, sait tout ce que j'ai fait pour y parvenir. Je savois que je me faisois beaucoup des ennemis ; mais cela ne m'arrêta pas, et les aristocrates furent chassés.

Au mois d'Avril, je fus volontairement à Perpignan, quoique très-malade; Courège, Berthe (1), Dumoulard et Lassagne le savent.

Sans savoir ce qu'étoit le fédéralisme ; je l'ai combattu, et je vais le prouver.

Au mois de Juin, époque des assemblées fédératives, j'étois encore malade; néanmoins, voyant que les aristocrates s'y portoient en foule, je m'y rendis pour épier la conduite qu'ils y tiendroient, bien résolu de les combattre, s'ils conspiroient contre la Liberté. En entrant, je m'occupai à chercher des patriotes. J'aperçus Moulinier, Notable; je l'abordai, et lui demandai ce qu'il pensoit du zèle des aristocrates à s'y rendre. Il me répondit qu'il en étoit surpris, et qu'il ne s'y étoit rendu que

(1) Éternellement Berthe se place sous la plume de Pierre Sépét ! Quelle que soit sa bravade sansculotique, son méfair révolutionnaire, même son crime jacobinique, c'est toujours du sceau de Berthe que Pierre Sépét vent le marquer. Qui pourra donc se méprendre au caractère de férocité et de sang de ce témoin impitoyable ? Il a été tout ce qu'on peut être en révolution, et jusqu'à sa mort il sera l'ennemi déclaré de la religion, du trône, de la saine morale et du bonheur des hommes. Digne allié de Chaptal, il s'est nourri de ses principes, de ses mœurs, de sa dévorante ambition. N'en disons pas davantage ; ce n'est pas que la matière manque, et que tel qui fait aujourd'hui sonner bien haut son royalisme, ne peut être facilement arrêté dans ses jactances : une autre fois peut-être gous aurons l'occasion de le prouver. pour les surveiller. Je l'assurai que j'y étois pour le même sujet.

Je ne tardai pas à m'apercevoir de leur coupables projets. Les voyant former un grouppe et cabaler pour nommer un Président de leur clique, Moulinier s'en aperçut aussi et m'en fit part avec indignation. N'étant pas fort tranquille de ce que je voyois, je m'approchai du grouppe impur, et je leur dis tout haut et avec énergie: « sans doute que par vos menées vous avez « envie de renouveler les scènes sanglantes de 1791, « mais n'en doutez pas, la correction sera bien plus « forte si vous nous faites recommencer. Et vous, en « m'adressant à un qui faisoit le raisonneur, vous feriez « mieux de f..... le camp d'ici. » Alors Moulinier se mit de la partie, et nous le chassâmes.

Le lendemain m'étant arrêté avec Raspail, et Alexandre Roussel, perruquier, je leur demandai comment était composée leur section ? Ils me répondirent qu'ils ne savaient que penser d'y voir au moins les deux tiers d'aristocrates, mais qu'ils les observeraient de près. Je leur dis qu'à ma section il en étoit de même, qu'il falloit nous tenir en garde, qu'il y avoit quelque trâme que nous ne connoissions pas ; et en leur faisant part de la dispute que j'avois déjà eue à ma section, je leur recommandai de bien surveiller dans la leur, que j'en ferois de même dans la mienne.

Le lendemain la section des ci-devant Pénitens bleus, présidée par Durand, Maire, envoya une députation à celle de Lattes, à l'effet de lui donner connaissance du délibéré qu'elle venoit de prendre, et l'inviter d'en faire de même. C'étoit : 1.° d'arrêter toutes les personnes suspectes (c'étoient les patriotes). 2.° De demander au Directoire du District le renvoi de Chauve, Secrétaire-principal, 3.° Que Pavée, Procureur-syndic du District, fût mandé à la barre de Comité central. Ma sortie fut si terrible contre cette demande, qu'elle fut rejetée, quoique la grande majorité des votans fut aristocrate. Moulinier, Notable, et autres patriotes y étoient présens, et peuvent l'attester.

Dans une autre séance, le ci-devant Abbé Lepic, aristocrate forcené, fit la motion d'arrêter les personnes suspectes (C). Furieux, je quittai ma place, je le saisis au colet en disant : « j'appuie la motion ; et je commence par toi qui l'as faite. » Faure, marchand drapier, Moulinier et autres y étaient présens, et peuvent également l'attester.

(C) L'ayant entendu précédemment balbutier quelques noms, je compris facilement que c'étoit sur Aigoin, Bonnariq, Marc Villaret, Avignon (*), dit Caton, imprimeur, et Égalité, que portoit cette suspection; et je n'eus pas à douter que tous les chauds patriotes seroient de la partie.

(*) Être vil et abject, sorti de la sentine révolutionnaire, où il n'a cessé de se vautrer; provocateur forcené de Passociation monstrueuse des Fédérés, avec ses camarades les Jacobins Daubian, avocat; Auguste St. - Pierre, médecin; Subleyras, Avoué, Pun des assassins de l'infortunée Marie - Antoinette, Reine de France; Quatrefages aîné, négociant; Demoulin, architecte; Chastain, officier retraité, et Vezian, dit Laplume; digne émissaire de Gilly et Cambon à Lodève et autres lieux du département, où il préchoit l'insurrection et la révolte.

Consultez d'ailleurs le Véridique, fameux journal de l'Hérault, qui durant l'usurpation, consignoit avec un plaisir extrême, dans ses feuilles incendiaires, les prouesses de tous ces féroces cannibales. Ce Véridique effronté n'a cessé dans ces temps malheureux, de propager l'esprit de révolte et de sédition; il n'a pas craint de vilipender le HÉROS du Midi, de traiter de Brigands et d'échappés des galères, les braves jeunes gens qui volèrent sous ses drapeaux pour combattre les ennemis du Roi et de la France. Cet infâme journal ne cesse encore de provoquer l'indignation des vrais amis du Roi, par des articles disloqués ou suspects, où règne toujours le même esprit de rébellion contre l'Autorité Souveraine. Les autorités locales ont déjà élevé la voix contre ce folliculaire impudent ! Eh ! cependant le Véridique existe encore !... Eh ! l'imprimeur, grand Dieu ! porte encore le titre d'imprimeur du Roi !..... Dans une autre assemblée, un patriote égaré, mais qui ne le fut pas long-temps, ayant fait la motion d'arrêter tous les maratistes (D), je m'y opposai, je le fis apercevoir qu'il s'égarait et qu'il s'écartait des bons principes. Moulinier et autres, qui approuverent beaucoup ce que j'avais dit, attesteront la vérité.

Je sais que pour trouver un prétexte à me calomnier, mes ennemis ont été obligés de remonter au 13 Janvier 1793. Je sais qu'ils ont dit que j'étais la cause que six bons patriotes avaient été vexés. Je pourrais ne rien répondre à cette fausseté, puisque j'ai déjâ prouvé qu'antérieurement et postérieurement à cette époque, j'ai été le zélé défenseur des patriotes absens ou présens. Mais comme je ne veux laisser aucun doute sur mes principes et mes intentions, je vais prouver la vérité de ce fait.

Dans la séance de la Société qui eut lieu le 13 Janvier susdit, Aigoin et Villaret présentèrent à sa censure trois adresses; l'une à la Convention, la deuxième au peuple Anglais, et la troisième aux Jacobins de Paris, à l'effet de renouer avec eux. J'applaudis au contenu de ce principe; mais, dans cette dernière, étant inséré au paragraphe qui vilipendait la Société, comme membre, j'en demandai la radiation. D'autres s'y opposèrent, et la séance devint si orageuse, qu'on fut obligé de la lever.

Le lendemain, quelque faux patriote rapporta à Aigoin que je l'avois dénoncé comme perturbateur, et à la séance du soir il s'en plaignit, et dit : que sa vie étoit en danger. Je pris la parole, et je me servis de ces expressions : « Aigoin (E) on vous a trompé, il est faux

(D) Comment mes ennemis feront-ils donc pour persuader aux patriotes de 1789 que je suis fédéraliste!

(E) Il ne démentira pas ce que j'avance ; d'ailleurs la séance étoit assez nombreuse, et je parlai assez haut pour qu'on puisse s'en rappeler. « que je vous aie dénoncé, je vous connois trop bon « patriote pour être dans ce cas; et si je savois que « votre vie fût en danger, je ne vous quitterois point, « et mon corps vous serviroit de bouclier. »

Comment a-t-on pu conjecturer que j'étois la cause des vexations que ces patriotes éprouvèrent? J'en fus donc la cause innocente; car mon intention ne fut jamais de leur causer le moindre désagrément. Et si j'eusse pu prévoir que Durand, qui leur en vouloit, prît ce prétexte pour les tracasser, je n'aurais jamais demandé la radiation du susdit paragraphe.

Mes ennemis ont cherché à rapprocher de la cause révolutionnaire ce qui ne seroit tout au plus qu'une affaire particulière; et si la passion de l'inimitié ne les eût pas guidés, et qu'ils eussent réfléchi une minute, ils ne m'auraient pas calomnié, au contraire, ils auroient loué ma conduite depuis 1789. Car, dans le fond de leur ame, ils savent bien que je ne crains aucun reproche sur mon civisme, et que je leur défie de me prouver une minute de modérantisme.

Le 8 Août dernier, je fus commis par le District à l'effet d'aller faire l'achat des blés pour la Commune. Je n'ai pas balancé. J'ai abandonné mon état, et pendant trois mois consécutifs, conjointement avec mon collègue Pau, je n'ai pas craint de braver des dangers pour m'en procurer.

L'on ne pourra pas dire que j'étois payé, puisque j'avois annoncé d'avance et publiquement, que j'y allois gratuitement. L'on ne pourra pas dire que je n'avois ménagé les deniers de la Commune, puisqu'il est vrai que j'étois dans un village où très-souvent, je n'avois que des œufs pour souper. Mon collègue Pau qui était de ces festins, se rappellera comme nous nous étions engraissés, et la Commune se sera aperçue, par les comptes que je lui ai rendus, si mes dépenses se rapprochent de la chère que j'ai faite ; et c'est après une telle conduite, que j'ai été opprimé, dans le temps même où j'ai exposé plusieurs fois ma vie pour accélérer l'arrivée des blés pour que ma Cité ne fût pas en souffrance.

L'intérêt n'a jamais guidé mon amour pour la chose publique, et je n'ai jamais voulu des places lucratives; mais j'ai fait tout ce qu'il a dépendu de moi pour qu'elles fussent occupées par des patriotes,

Je n'ai jamais compté pour sacrifices les générosités que j'ai faites pour le bien public, quoiqu'étant toujours au-dessus de mes moyens; et s'il falloit prouver mon civisme par d'autres faits, il me seroit facile par ma correspondance avec des montagnards de la Convention et des bons sans-culottes de cette ville.

Serai-je moins patriote parce que mon état a perdu les deux tiers de sa valeur par la Révolution, et que depuis cinq années je mange les épargnes de quinze? serai - je moins patriote pour avoir perdu mille livres que j'avois prêtées en 1788 à la dame Lépine émigrée Non, j'ai épousé la Révolution avec passion, je la soutiendrai, et dût-il m'en coûter ma dernière chemise et ma vie, je dirai jusqu'à mon dernier soupir, vive la République. ---- Patriotes, voilà mes torts.

Jugez donc si j'ai mérité d'être déchu de la place de Notable, où je me suis distingué par ma fermeté; jugez si j'ai mérité d'être exclu de la Société populaire, après en avoir été un des premiers fondateurs; jugez si j'ai mérité d'être rayé de la Garde nationale, après y avoir monté les premières lors de sa formation.

Et vous, qui depuis six mois ne cessez de crier anathème à Sépét, fédéraliste; vous, peut-être, qui n'êtes patriotes que du 31 mai dernier ou par intérêt: voilà ma vie révolutionnaire ! Écrivez la vôtre, et les patriotes de 1789 jugeront entre vous et moi, de celui qui s'est le mieux conduit dans la Révolution.

Montpellier, le 11 Germinal, l'an deuxième de la République française, une et indivisible. SÉPÉT Aîné.

Premier Avril 1816.

